

A photograph of a woman and a young child playing soccer on a grassy field. The child, wearing a denim jacket and white leggings, is on the left, holding the woman's hand. The woman, wearing a light-colored jacket and blue jeans, is on the right, looking down at a soccer ball on the grass. The background shows trees and a clear sky. A large red graphic element is overlaid on the left side of the image.

FAPA
Journée d'info

30 novembre 2019

Mathias Neelen

De quoi vais-je parler ?

- Retour au travail : quelles sont les possibilités ?
- Médicaments : pourquoi ou pas de remboursement ?
- Le statut chronique : pourquoi suis-je (non) éligible ?
 - Protection financière : qu'y a-t-il ?
- Admission à l'hôpital et assurance : à quoi faut-il faire attention ?

1. Retour au travail

- René est dans sa période d'incapacité de travail mais se sent prêt à entreprendre une nouvelle activité. Pour s'assurer que cela n'a pas d'effet négatif sur ses bénéficiaires, il contacte le médecin conseil.

→ Bénévolat

→ Reprise partielle

→ Réintégration

1. Retour au travail

- René et son employeur croient qu'une reprise partielle du travail est possible. René soumet donc une demande au médecin consultant. Après l'envoi, il peut commencer à travailler. Il ne doit pas attendre une réaction du médecin conseil. Cependant, si elle est négative, René doit immédiatement cesser ses activités.

Avantages :

- René Retourne au travail et à l'environnement social à son rythme
- Il Combine salaires et avantages sociaux

Inconvénients :

- Trop peu de pression chez l'employeur
- Trop peu de flexibilité (p. ex. une semaine de plus, une autre de moins)



Occupez-vous un maximum de 20 % d'un emploi à temps plein ? Vous pouvez alors simplement combiner vos bénéfices avec la reprise partielle du travail.

Si vous travaillez plus de 20 %, votre prestation sera réduite en pourcentage. Toutefois, il y a une exemption de 20%. Si vous reprenez le travail à 50%, votre bénéfice sera donc réduite de 30%, car $50 - 20 = 30$. Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

1. Retour au travail

- Louise est en incapacité de travail depuis plus de deux mois, et aimerait retourner au travail. Elle peut entamer un processus de réintégration en consultation avec le médecin-conseil. Il s'agit d'une consultation individuelle sur mesure.

Avantages :

- Renforcer l'estime de soi et les contacts sociaux
- S'habituer au marché du travail en cas d'incapacité de travail
- Toujours une combinaison d'avantages sociaux et de salaire



Inconvénients :

- Trop peu de pression chez l'employeur
- Trop peu de flexibilité (p. ex. une semaine de plus, une autre de moins)

1. Retour au travail

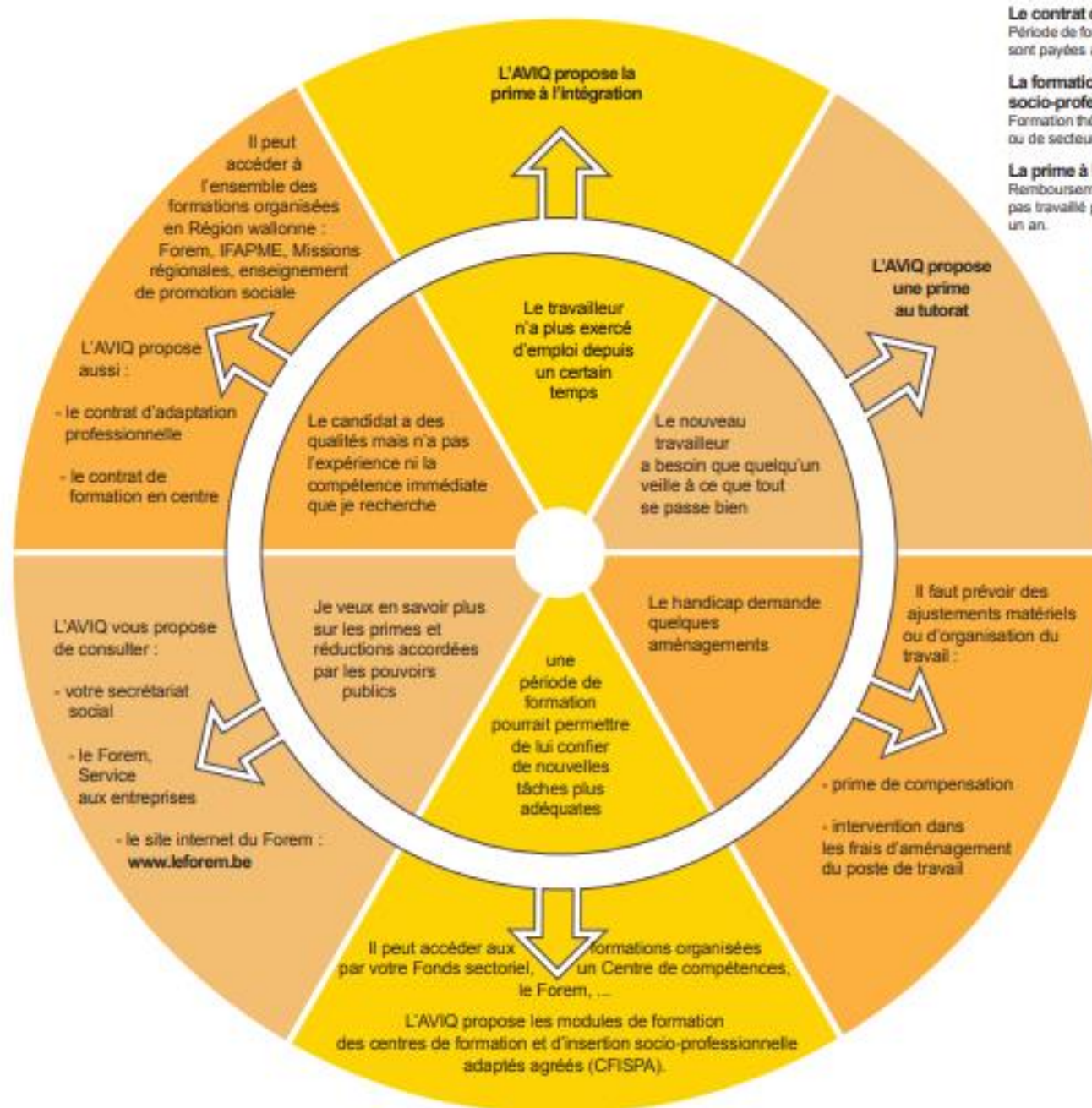
- Formalités administratives trop compliquées → simplification
- Taille unique → plus de personnalisation

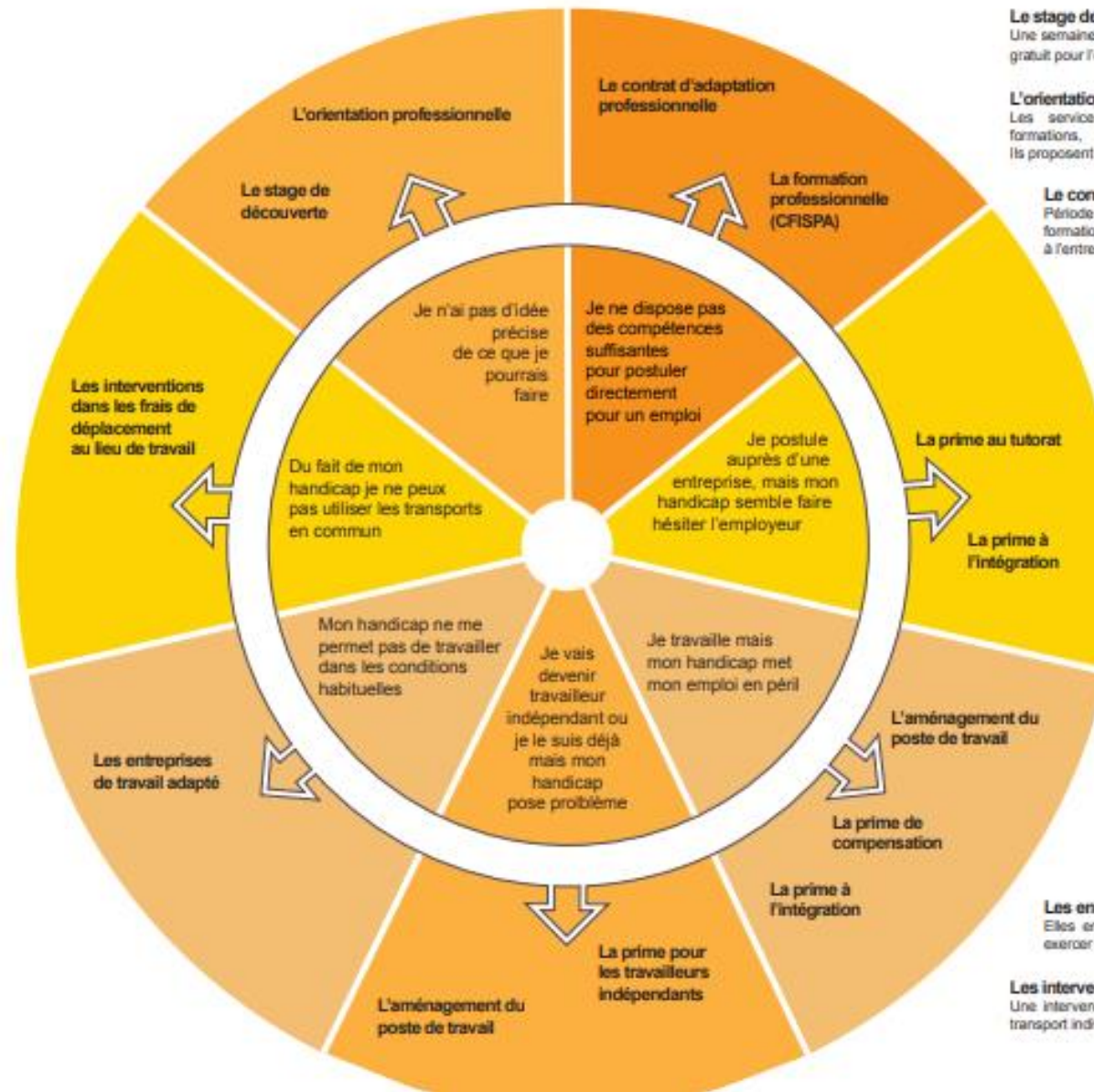
Cela aura un impact positif sur la relation entre l'individu et le médecin consultant

Actuellement, l'Observatoire des malades chroniques travaille au renforcement du dialogue entre le patient et le médecin consultant, en vue de clarifier la relation.

L'Observatoire des malades chroniques est un organe consultatif composé de représentants d'associations de patients (Vlaams Patiëntenplatform et La LUSS) et des organismes assureurs. Et à cet égard, elle est en excellente position pour jouer un rôle.

1. Retour





Le stage de
Une semaine c
gratuit pour l'e

L'orientation
Les services
formations, le
ils proposent a

Le cont
Période c
formation
à l'entrep

La prime au tutorat

La prime à l'intégration

L'aménagement du poste de travail

La prime de compensation

La prime à l'intégration

La prime pour les travailleurs indépendants

L'aménagement du poste de travail

Les ent
Elles em
exercer d

Les interven
Une interven
transport indivi

2. Médicaments

- Médicaments moins chers sur site Solidaris → Ici vous pouvez trouver des alternatives à prix réduits. demandez à votre pharmacie (pour les médicaments sur ordonnance et en vente libre).
- René reçoit une ordonnance pour un analgésique de marque X qui coûte 12,33 euros pour 50 comprimés. L'alternative la moins chère ne coûte cependant que 1,82 euro pour 100 comprimés.

2. Médicaments

- Quand est-ce que les analgésiques sont-ils remboursés ?
- - Par l'assurance obligatoire (catégorie B 75%-85%)
- S'ils figurent sur la liste de l'INAMI et que vous souffrez depuis au moins 3 mois en cas de cancer, vous recevrez un remboursement de 20%.

Demande faite auprès de la caisse d'assurance, par votre médecin traitant

2. Médicaments



- Louise a un cancer du sein et on lui prescrit Nolvadex pour son traitement. Cette somme sera remboursée en totalité. Pour une personne ayant un cancer de l'intestin, le paiement de Nolvadex sera à sa charge.
- Un fournisseur de médicaments doit démontrer par des études que le médicament fonctionne pour une certaine maladie. Et demander un remboursement pour cela. Tant que cela ne se produit pas, il ne sera pas inclus dans l'assurance maladie.

2. Médicaments

- Remboursement du matériel de stomie acheté chez le bandagiste :

Matériel de stomie pour types de stomie :	Dotation plaques	Dotation poches (Sans combinaison de différents systèmes)	Dotation poches (avec combinaison de différents systèmes)
colostomie	35 pièces / trimestre	180 pièces / trimestre	90 pièces / trimestre
Ileostomie	45 pièces / trimestre	90 pièces / trimestre	90 pièces / trimestre
urostomie	45 pièces / trimestre	60 pièces / trimestre	/

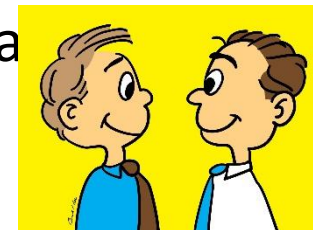
3. Statut chronique

Jean est un patient FAP qui dépense plus de 300 euros chaque trimestre pendant 2 ans. Philippe est aussi un patient FAP, mais ses coûts sont inférieurs à ceux de Jean. L'un obtiendra le statut, l'autre non. Malgré le fait qu'ils ont tous les deux la même condition.

- Le statut est déterminé en fonction de vos dépenses de santé (ticket modérateur + remboursement) et non PAS de votre maladie.
- S'il s'agit d'une maladie rare --> en vigueur pour 5 ans.

Avantages :

- Régime de tiers payant chez le dentiste et le médecin généraliste (pas de paiement copaiement)
- Réduction de 104,40 euros du plafond maximum



4. Protection financière

- Facture maximale (MAF) = plafond ticket modérateur selon le revenu annuel net de votre famille

Code alphan.	Revenu annuel	Plafond ticket modérateur
Categorie B	Revenu bas	468,18 euro
Categorie C	Revenu modeste	676,26 euro
Categorie D	Revenu plus élevé	1040,40 euro
Categorie E	Revenu plus élevé	1456,56 euro
Categorie F	Revenu plus élevé	1872,72 euro

4. Protection financière

- Dossier médical globale (DMG) chez MG
 - 30% réduction TM
 - Pas de supplément de permanence entre 18 h et 21 h.
 - Spécialiste après référence = montant TM plus bas

4. Protection financière

- Remboursement des frais de déplacement des patients cancéreux (radio/chimie + consultations)
 - Déplacement entre le domicile et le centre de traitement : transport public entièrement remboursé ou 0,25 €/km d'autres moyens de transport.
 - Les parents de patients cancéreux hospitalisés reçoivent 0,25 €/km
 - Limité à 75 euros/jour
- * L'immunothérapie est provisoirement exclue, les travaux sont en cours

4. Protection financière

- Droit au forfait d'incontinence?
- Patients KATZ B ou C = 505,59 euros
- Incontinence urinaire non traitable = 165,03 euros
- Exceptions possibles

4. Protection financière

- Droit à Intervention majorée ?
 - Remboursement plus élevé
 - Système de tiers payant
 - Payer moins en cas d'hospitalisation
 - MAF social (468,18 euros)
 - Réductions sur les transports publics
- Automatique sur la base des avantages sociales ou demandes sur la base d'une enquête sur le revenu de base

5. Hospitalisation

- René et Louise sont tous deux hospitalisés pour une colectomie avec anastomose iléo-rectale (IRA). René choisit une chambre simple, Louise choisit une chambre double.

Le coût pour René est de 5000 euros.

Le coût pour Louise est de 1000 euros.

- La différence ?

Dans une chambre individuelle les médecins et l'hôpital peuvent vous facturer des suppléments d'honoraire et des suppléments de chambre. Cela augmente le prix énormément !

5. Hospitalisation

- Une assurance complémentaire d'hospitalisation

Privé = les coûts pour les maladies existantes sont complètement exclus

Mutuelle = les frais sont remboursés sauf pour les suppléments en chambre individuelle (5 premières années).

Dans ce cas, il est préférable de choisir une chambre commun !

Avant de payer votre facture d'hospitalisation, il est préférable de la faire vérifier par votre mutuelle !



ons?

s.neelen@socmut.be